

Réunion technique du 17 novembre Coopération entre SSTI et branche AT/MP de la Cnamts

En présence de M. Hervé Laubertie, Responsable prévention à la Direction des risques professionnels de la Cnamts, la réunion technique du 17 novembre dernier a été consacrée aux relations et partenariats entre Cnamts et Services de santé au travail interentreprises. Le support intégral de cette communication est à retrouver sur le site du Cisme.

Outre ses missions de réparation et d'équilibrage financier, la branche Accidents du Travail et Maladies professionnelles de l'Assurance maladie est aussi chargée de la prévention des risques, rejoignant ainsi les missions des SSTI, avec qui la coordination s'exprime notamment par la signature des CPOM. La branche, actuellement dans une démarche d'évaluation de sa COG (Convention d'objectifs et de gestion). Elle a contribué activement au dernier Plan Santé-Travail et entend mener à

bien une évaluation des programmes de prévention pour fin 2017-2018.

Responsable prévention à la Direction des risques professionnels, M. Hervé Laubertie a présenté, dans un premier temps, les nouvelles Aides Financières Simplifiées (AFS) proposées par la Cnamts aux entreprises, et notamment les aides TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action, destinées respectivement à l'identification des risques et à la mise en place de solutions durables pour agir contre les TMS.



Les Informations Mensuelles
paraissent 11 fois par an.

Editeur Cisme
10 rue de la Rosière - 75015 Paris
Tél : 01 53 95 38 51
Fax : 01 53 95 38 48
Site : www.cisme.org
Email : info@cisme.org
ISSN : 2104-5208

Responsable de la publication
Martial BRUN

Rédaction
Martial BRUN
Julie DECOTTIGNIES
Sébastien DUPERY
Corinne LETHEUX
Anne-Sophie LOICQ
Constance PASCREAU
Virginie PERINETTI
Béata TEKIELSKA

Assistantes
Agnès DEMIRDJIAN
Patricia MARSEGLIA

Maquettiste
Elodie CAYOL

TMS Pros Diagnostic

L'aide

- Plafonnée à 25000 €, cette aide permet de financer 70% du montant de ces prestations (HT) :
 - > la **formation d'une personne ressource** en interne
 - > une **prestation d'ergonomie** pour la réalisation d'un **diagnostic** de prévention des TMS
 - étude des situations de travail + plan d'actions

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Identifier et maîtriser les risques de TMS
 - > Etapes 2 et 3 de la démarche TMS Pros



Aide à l'identification des risques de TMS, extrait de la présentation de M. Hervé Laubertie

TMS Pros Action

L'aide

- Plafonnée à 25000 €, cette aide permet de financer à hauteur de 50 % de l'investissement hors taxes (HT), **l'achat de matériel et/ou d'équipements + formations adaptées**
 - > à condition de fournir au préalable un **diagnostic et un plan d'actions** réalisés par un prestataire ou un salarié ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Transformer durablement les situations de travail à risques TMS
 - > Etape 3 de la démarche TMS Pros



Aide à l'action durable contre les TMS, *ibid*

Parmi les autres aides notables, on peut citer "Aquabonus", pour la substitution du perchloréthylène dans les pressings, "Airbonus", sur l'extraction des émissions de moteurs diesel dans les centres de contrôle technique et les garages ou encore "Transport + Sûr", une aide pour le secteur du transport routier de marchandises...

M. Laubertie a également exprimé une volonté claire de permettre aux SSTI de trouver leur place dans la gestion des futures AFS, d'en faire des relais des actions des SSTI pour une meilleure continuité entre Services et Cnamts et éviter une redondance inutile dans l'instruction de dossier ou le déploiement d'AMT. La Cnamts entend notamment communiquer aux SSTI la liste des entreprises bénéficiant des formations TMS Pro, afin qu'ils puissent déterminer où en sont leurs adhérents dans la prévention des TMS et en tenir compte dans leurs plans d'action, et viser ainsi

à une meilleure complémentarité entre SSTI et Cnamts.

Dans un second temps, la réunion technique a dressé le bilan des CPOM conclus entre SSTI, Cnamts et Direccte. On compte 152 CPOM signés au 15 juin 2016, 12 projets en instance dans les CRPRP, 14 finalisés et 56 en discussion. Ces contrats ont pour objectif premier la mise en œuvre du projet de Service, et on y relève ainsi en actions prioritaires, ordonnées :

- le maintien dans l'emploi (107 mentions),
- la prévention des TMS (106 mentions),
- la prévention des CMR (93 mentions),
- les RPS (57 mentions),
- le suivi dans l'intérim (39 mentions).

M. Sylvain Richet, Directeur du Service Ardennes Santé-Travail, a partagé son expérience CPOM du point de

vue "SSTI", revenant sur la pertinence du travail au niveau de l'association régionale, pour un cadrage cohérent des CPOM ensuite déclinés dans les différents Services de la région.

Si des difficultés peuvent persister, le bilan fait apparaître que les CPOM ont fait évoluer la nature des relations entre Carsat, SSTI et Direccte, avec des prises de contact au niveau des directions, des thématiques de travail communes identifiées, une dynamique coordonnée... S'est ainsi initiée une relation plus continue entre SSTI et Cnamts.

On relève néanmoins de fortes disparités de structure de contenu des CPOM, comme d'implémentation selon les régions, et de temporalité, parfois dues à la nécessité de l'obtention de l'agrément pour l'élaboration d'un CPOM (agréments obtenus à des dates différentes, ou pour des périodes disparates...). Des pistes d'évolutions du CPOM sont ainsi envisagées :

Des propositions d'évolutions

Un cadre méthodologique à clarifier

- Définir les modalités d'élaboration d'un diagnostic territorial partagé
- A chaque étape du CPOM : conception, signature, suivi et évaluation

Une unique trame de CPOM

- Pour faciliter le suivi et l'évaluation du dispositif

Une offre branche AT/MP à travailler

- Transmission de statistiques AT/MP
- Organisation de réunions régionales de « partage de connaissances et de compétences »
- Interventions de nos unités techniques
- Documentation et veille
- Aides financières

Penser nos futurs programmes différemment

- Identifier clairement pour chacun d'entre eux les coopérations envisageables avec les SiST

Une communication et des actions de valorisation à mener en commun



Propositions d'évolutions des CPOM, *ibid*

On retiendra de cette communication une volonté exprimée de proposer une place aux SSTI dans les actions de la Carsat, non dans une optique de relais ou de sous-traitance, mais de coordination, d'actions de prévention

mais aussi de politiques de communication à élaborer en commun, pour un partenariat plus pertinent que jamais, à la fois pour les parties impliquées, mais aussi et surtout pour les entreprises bénéficiaires. ■

■ AGENDA

1^{er} décembre 2016
Ateliers du Cisme à Grenoble
 Novotel Centre Grenoble

7 décembre 2016
Commission mixte paritaire
 Direction générale du Travail - Paris 15^e

11 janvier 2017
Conseil d'Administration
 10 rue la Rosière
 Paris 15^e

12 janvier 2017
Journée d'étude
 Hôtel Paris Marriott Opera
 Ambassador
 Paris 9^e

2 février 2017
Ateliers du Cisme
 Tarbes

Du 20 avril 2017 au 21 avril 2017
Assemblée générale du Cisme
 Marseille